

Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord féliciter votre pays d'avoir organisé le débat de ce jour sur la question de l'approche globale de la lutte contre le terrorisme et saluer votre présence à New York, Madame le Ministre, pour le présider.

Je voudrais ensuite remercier le Secrétaire général de l'ONU, non seulement pour son exposé sur la thématique sous examen, mais aussi pour tous les efforts qu'il déploie et les initiatives que les Nations Unies continuent de prendre en vue de juguler le terrorisme.

Ma Délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République Islamique d'Iran, au nom du Mouvement des Non Alignés.

Madame la Présidente,

Ces dernières années, le terrorisme est devenu l'une des plus graves menaces à la paix et la sécurité internationales. En effet, les attentats, les enlèvements, les prises d'otages et les assassinats commis et revendiqués par les terroristes constituent des violations graves au droit à la vie et à celui de vivre dans un environnement paisible. Le terrorisme menace la survie même des Etats.

De ce fait, ce fléau n'a pas cessé de retenir l'attention de la communauté internationale et surtout du Conseil de sécurité. Le débat de ce jour en est une illustration parfaite.

Malheureusement, les efforts inlassables pour y faire face sont loin d'atteindre les résultats escomptés du fait que le terrorisme profite davantage des technologies de pointe et de ressources financières provenant d'actes criminels de tous genres, tels que le trafic illicite de drogue et le paiement de rançons, pour se réorganiser.

En outre, la propension qu'ont les terroristes à opérer souvent à travers des entreprises commerciales, des associations et des organisations non-gouvernementales, qui constituent leurs réseaux de soutien, complique davantage la lutte antiterroriste.

Dès lors, les menaces deviennent de plus en plus complexes et obligent nos Etats à consacrer d'importants moyens pour la lutte contre le terrorisme, au moment où ils sont confrontés à de nombreux défis qui sont, à bien des égards, pressants parce que liés à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des objectifs d'un développement durable.

Madame la Présidente,

Face à ses différentes manifestations et mutations, il importe de circonscrire le phénomène du terrorisme pour mieux le combattre. Il requiert donc de connaître davantage les motifs et les mobiles qui poussent des acteurs à basculer dans le terrorisme qui, comme nous le savons, se nourrit plus généralement des situations de vulnérabilité sociales et des frustrations des personnes, notamment les jeunes qui sont prêts à offrir leurs services pour des causes sordides

pour survivre.

Il importe aussi de rappeler que le terrorisme a aussi pour ferment l'intégrisme religieux et le sectarisme. Se fondant sur des croyances, des dogmes ainsi que l'appartenance à une communauté, les groupes criminels utilisent cette forme d'expression, au demeurant intolérante et intransigeante, comme un moyen pour l'affirmation de leurs opinions.

Un autre des mobiles peut être lié à l'internationalisation des économies et des sociétés qui a rendu le processus de changement plus global et complexe dans lequel l'Etat se trouve concurrencé, voire défait par des intérêts privés dominés plus par la recherche du profit que d'autres valeurs liées à la dignité humaine.

Malheureusement, les crises économiques et financières de ces dernières années, auxquelles aucune nation n'a pu résister, ont creusé davantage le fossé entre les riches et les pauvres et ont provoqué des frustrations, la désespérance et parfois même la perte de la raison de vivre.

C'est cette situation de vulnérabilité que les organisations et groupes terroristes exploitent en recrutant les personnes désespérées pour porter leurs revendications à travers des actes terroristes derrière lesquels ils se cachent et dont ils réclament la paternité pour s'auréoler du prestige de combattants pour la justice.

Madame la Présidente,

Le spectre des facteurs de propagation du terrorisme est donc large.

Cependant, ma délégation estime que, même si la pauvreté, la discrimination et les préjugés constituent des facteurs qui nourrissent le terrorisme, aucune justification ne saurait prévaloir dans la perpétration de ces actes criminels, dès lors qu'il existe des cadres de dialogue, de négociation et de recherche du compromis où les différents acteurs peuvent faire valoir leurs revendications ou points de vue.

Madame la Présidente,

Face à l'ampleur des actes terroristes qui ébranlent des sociétés et entraînent des conséquences catastrophiques pour des Etats et des régions entières, comme c'est le cas pour la région du Sahel, y compris le Mali, et la Somalie, la communauté internationale doit constamment rester mobilisée.

Nous saluons donc les efforts antiterroristes dans le cadre des Nations Unies, en particulier la stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU, qui représente la volonté des Etats membres d'élaborer une approche stratégique commune pour combattre le terrorisme de façon efficace et durable.

A cet égard, mon pays se félicite du réexamen récent de cette stratégie qui permet de mettre continuellement à jour, et en fonction de la nature changeante du terrorisme, les différents aspects qui doivent être abordés.

L'engagement de la Direction Exécutive contre le terrorisme et de l'Equipe spéciale de lutte contre le terrorisme en vue de permettre aux Etats de disposer de la capacité requise pour faire face à ce fléau, doit également être salué.

En outre, le Togo soutient pleinement le travail qu'effectuent les comités du Conseil de sécurité créés par les résolutions 1267/1989, 1373, 1540 qui sont également au cœur de la réponse des Nations Unies au terrorisme.

Madame la Présidente,

Mon pays a toujours fait de la lutte contre le terrorisme une des principales priorités de son action. Aussi s'est-il approprié le cadre façonné par les divers instruments juridiques adoptés sous l'égide des Nations Unies et des Organisations régionales, comme l'Union Africaine, qui visent à améliorer l'efficacité des réponses des Etats et de la communauté internationale à l'égard des nombreuses manifestations du terrorisme.

Il reste que malgré le nombre important d'instruments juridiques antiterroristes en vigueur, pour renforcer les mécanismes internationaux antiterroristes, il convient d'adopter une convention générale sur le terrorisme international pour combler les lacunes des traités existants et pour renforcer les efforts internationaux visant notamment à traduire les auteurs d'actes terroristes devant la justice.

A cet égard, nous estimons que la prise en compte, par les Etats membres des Nations Unies, de certaines dispositions des textes juridiques régionaux existants, tels que la Convention africaine contre le terrorisme du 14 juillet 1999 et son Protocole du 8 juillet 2004, pourrait contribuer à surmonter les difficultés liées à la conclusion de la Convention internationale.

Madame la Présidente,

En raison de l'impact de la pauvreté, des inégalités, de l'intolérance quelle qu'elle soit, dans la propagation du terrorisme, nous sommes persuadés que les dimensions sécuritaire et juridictionnelle de la lutte contre le terrorisme ne peuvent être efficaces que si elles sont aussi abordées en tenant compte des efforts liés à la bonne gouvernance, au développement économique, à l'instauration d'institutions démocratiques viables, au renforcement du dialogue entre les civilisations, au respect des différences culturelles et au règlement pacifique des différends.

Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme devrait aussi prendre en compte les droits de l'homme. En d'autres termes, toutes les mesures prises dans la prévention et la lutte contre le terrorisme doivent respecter le principe de la primauté du droit et s'opérer en conformité avec le droit international, y compris le droit humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit des réfugiés.

A cet égard, l'ONU pourrait s'engager à travailler en faveur d'une législation modèle relative aux infractions liées au terrorisme, tel que spécifié dans les conventions et protocoles pertinents,

comme elle a eu à le faire lorsqu'il s'est agi du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

Madame la Présidente,

Une approche globale de la lutte contre le terrorisme ne peut être efficace que si elle s'opère dans le cadre d'une coopération internationale soutenue. La synergie dans les actions, le partage des informations entre les différentes institutions engagées dans la lutte, l'assistance technique et financière sont essentielles pour parvenir, à court et à moyen termes, à éradiquer cette menace permanente qui pèse sur tous les pays et tous les peuples.

Le Togo estime que c'est bien à travers des actions conjuguées aux plans bilatéral, régional et international que les Etats, en particulier les moins nantis, pourront espérer lutter efficacement contre le terrorisme.

A cette fin, le rôle central de coordination des Nations Unies doit être réaffirmé et soutenu par tous les Etats.